Covid-19

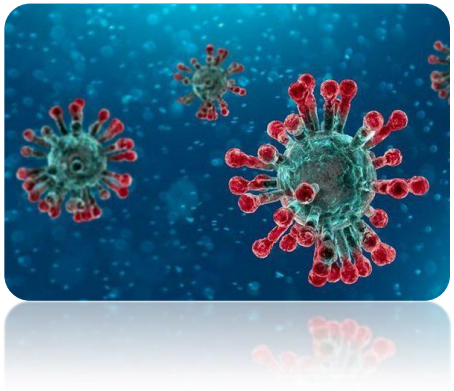

Actualisé le 19 août 2021

Prise en charge d'un malade Covid-19 pour les aides à domicile

UNA BRETAGNE

CPIAS Bretagne

CCAS rennes

Mode de transmission du Covid-19

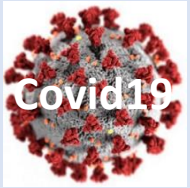

Covid-19 = infection respiratoire à coronavirus SarS-CoV-2
maladie bénigne à sévère

Source :
[Institut national de santé publique du Québec]

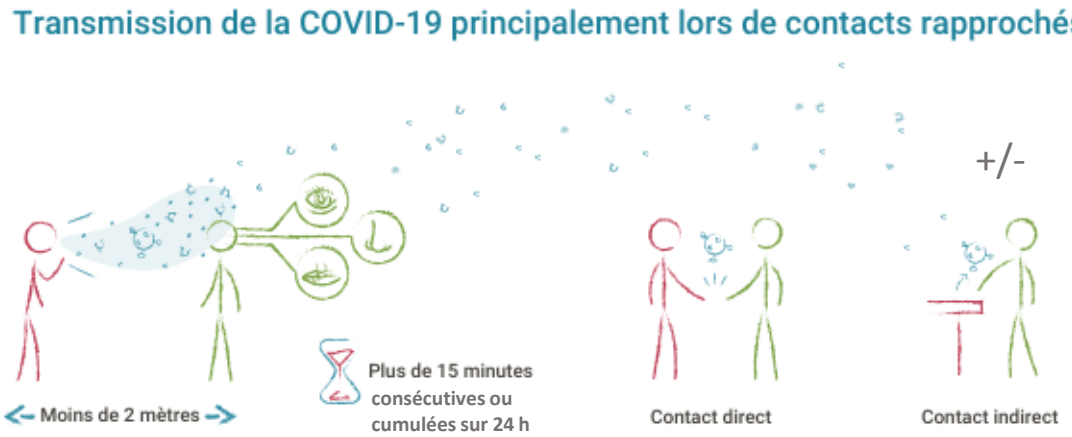

Mesures en cas de malade Covid-19

Préalables

- Mises en œuvre à la demande du médecin
- Information du patient et de sa famille/proches

Activités de l'aide à domicile

Assister le malade Covid-19 dans les actes de la vie courante

Entretien courant du logement

- Meubles, sols et surfaces
- Cuisine : vaisselle, ustensiles, appareils ménagers
- Salle de bain, WC

Tâches ménagères

- Courses, stockage des aliments
- Préparation des repas
- Entretien du linge : vêtements, linge de maison, literie

Hygiène et confort

- Aide à la toilette
- Réfection du lit
- Élimination des *excreta* (selles, urines, vomissement…)
- Aide à l'habillage / déshabillage, pose de bas de contention
- Aide au lever, au coucher, à la marche
- Surveillance de l'état de santé

Relation, communication

- Ecoute, stimulation

Recommandations pour le malade Covid-19 et ses proches

Libérer les espaces à proximité du malade pour faciliter l'entretien des surfaces

- conserver les objets indispensables (placer à distance bibelots, objets fragiles, exposés à la poussière…)
- retirer les tapis

Lavage du linge de préférence à 60°C mais possibilité de lavage à 40° en cycle long

Recommandations pour le malade Covid-19

Principe

Pour éviter la diffusion du virus dans le logement et protéger les intervenants du risque d'exposition :

- pièce dédiée à la personne, porte fermée
- si possible, salle de bain et toilettes dédiées

Pour le malade

- Porter rigoureusement un masque chirurgical en présence de l'aide à domicile
- Respecter les gestes barrières
- Éviter les contacts et manger séparément du reste de la famille

Recommandations pour la famille, les proches

Recommandations pour l'aide à domicile

Prérequis

Surveillance des symptômes Quel que soit le statut vaccinal application des obligation du pass sanitaire.

Cheveux courts ou attachés

Absence de bijoux (bagues, montre…) Ongles courts sans vernis ni faux ongles

Organisation du travail

- Équipe dédiée ou prise en charge regroupée des cas suspects et/ou confirmés
- Réduire le nombre de passages (soins regroupés)
- Définir à l'entrée du domicile un espace réservé aux équipements de protection (dépose et élimination)
- Disposer en permanence des matériels et produits en quantité suffisante (Kit Covid « aide à domicile »)

Kit Covid-19 « aide à domicile »

- Blouse professionnelle (réservé au domicile pour un professionnel)
- Flacon de produit hydro-alcoolique
- Boîte de gants en vinyle à usage unique
- Masques chirurgicaux
- Protections des yeux (lunettes de protection ou à défaut visière)
- Savon doux (flacon à pompe) et papier à usage unique
- Lingettes pré-imprégnées ou produit détergent-désinfectant virucide EN NF 14476

Organisation au domicile

Disposer d'un espace réservé pour les équipements de protection et leur élimination :

- Kit Covid-19 « aide à domicile » ouvert à disposition
- Blouse de protection réutilisable à patient unique sur support dédié
- Sacs poubelle dans un support (exemple : seau sans couvercle, poubelle de bureau …)

À l'arrivée au domicile

- Saluer à distance
- Revêtir la blouse de protection réservée au domicile de chaque personne (une blouse par professionnel)
- Se laver les mains (savon + papier à usage unique type essuie-tout) ou friction hydroalcoolique
- Mettre le masque chirurgical +/- équipement nécessaire selon les actes à effectuer

Entretien courant du logement

Principe

Entretien quotidien de la pièce de vie du malade, faite en dernier

Protection complémentaire de l'aide à domicile

Gants à usage unique (précaution produit biologique et chimique)

Matériel et produits

Produit

Utiliser les produits ménagers classiques

Support

Utiliser de préférence du matériel à usage unique

- produit + papier à usage unique type essuie-tout
- lingettes pré imprégnées,

Elimination en déchets ménagers

OU produit + lavettes ou chiffonnettes réutilisables à laver à 60°C

Entretien courant du logement

Aérer au moins 15 minutes, 3 fois par jour, porte de la pièce fermée

Entretien des surfaces

« nettoyage par essuyage humide »

- poignées de portes de fenêtre de placard, barres de lit, adaptable, table de nuit, fauteuil et accoudoirs, télécommandes, tablette, portable, canne…
- salle de bain lavabo et douche et WC et seau de Montauban, urinal…
- dépoussiérer les meubles avec des chiffons microfibres si possible

Entretien des sols

- proscrire l'utilisation d'un aspirateur (en cas de moquette => possible en dehors de la présence du malade puis attendre 10 minutes avant retour du malade)
- laver le sol avec un produit détergent désinfectant virucide
- ou nettoyer avec un détergent

Utilisation possible de la vapeur en dehors de la présence du malade

Entretien du linge

Principe : évacuer rapidement le linge sans manipulation excessive

Protection complémentaire de l'aide à domicile : lunettes de protection, gants à usage unique, +/- tablier plastique

Entretien des lunettes de protection :

- essuyer avec une lingette pré-imprégnée OU un essuie-tout + produit détergent-désinfectant
- les ranger dans la boîte kit Covid-19 « aide à domicile »

Déposer les draps serviettes directement dans la machine à laver le linge
(sans dépose intermédiaire sur sol, table, panière à linge …)

- ne pas secouer le linge
- ne pas le plaquer contre soi

Cycle de lavage à 60°C pendant 30 minutes*

- les vêtements et linge du malade
- les lavettes et chiffonnettes réutilisables

*pour le linge fragile à 40°C choisir un cycle long

Préparation et aide au repas

Principe : limiter le temps de présence par une préparation simplifiée des repas

Protection complémentaire de l'aidant : gants à usage unique en cas de mains lésées

Courses et préparation des repas

- Après les courses, se laver les mains dès l'arrivée au domicile du malade
- Pendant la préparation des repas , se laver souvent les mains (légumes à éplucher, aliments sensibles : viande, poissons, œufs etc.)

Service du repas

- Lavage des mains avant et après le repas
- Personne autonome

  dressage de la table et présentation du repas en respectant la distance avec le patient
- Aide au repas

  le port du masque protège du manque de distance entre l'aidant et l'usager

Débarrassage du repas :

déchets alimentaires en filière déchets ménagers

Entretien de la vaisselle et des ustensiles de cuisine :

de préférence au lave-vaisselle 60° C (produit classique) OU à la main avec le produit détergent vaisselle et rinçage à l'eau chaude

Aide à la toilette =
Soin mouillant / rapproché

Principe : Protection de l'aidant

- Tablier plastique à usage unique
- Lunettes de protection si risque de projection du malade
- Gants à usage unique lors de la toilette intime
- Le masque :
  - le changer avant la douche si port prolongé
  - Le changer après la douche si humidifié

Bassine, lavabo, douche

A nettoyer au moment du nettoyage de la chambre et de la salle de bain une fois par jour

Pendant l'aide

- Procéder à la toilette en surveillant le malade : fatigue, essoufflements, difficultés à respirer…
- Immédiatement après la toilette intime retirer les gants à usage unique, les jeter puis procéder à une friction hydroalcoolique

Après la toilette

- Nettoyer et ranger les accessoires de toilette
- Ôter le linge sale et fermer le sac poubelle (mouchoirs usagers, gants à UU…)
- Réinstaller l'usager
- Vérifier et mettre à la portée du malade : mouchoirs à usage unique, petit sac poubelle, lingette nettoyante ainsi que son nécessaire
- Se désinfecter les mains ou se laver les mains si mouillées

À la sortie du domicile

Traçabilité /transmissions

- Tâches effectuées
- État de santé du malade

Entretien du kit Covid-19 « aide à domicile »

- Désinfection avec une lingette pré imprégnée **OU** un essuie-tout + produit détergent-désinfectant
- Laisser au domicile **OU** rangement dans le coffre du véhicule (selon l'organisation)

Déchets : tous éliminés dans les déchets ménagers

Déposer un 1er sac fermé dans un 2ème sac « déchets ménagers », fermer puis l'éliminer via le circuit habituel du malade

Enlever avec précautions

- La blouse
  - ✓ La déposer comme un manteau sur le support dédié
  - ✓ La conserver au domicile du patient
  - ✓ La mettre à laver 2 à 3 fois par semaine ou plus si souillée
- Le masque de protection à jeter (au bout des 4 heures ou si dernier cas suspect)

Avant de quitter le logement

Désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique

Sécurité des produits

- Respecter les dilutions (ne pas doubler les doses)
- Respecter les conditions d'utilisation (eau chaude déconseillée pour certains produits)
- Ne pas mélanger les produits entre eux
- Ne pas les transvaser dans des flacons sans étiquetage (nom du produit)
- Ne pas transvaser dans un récipient habituellement utilisé pour des matières alimentaires
- Ranger les produits hors de portée des personnes en général, des enfants en particulier

Porter des gants de protection

Affiches utiles

Fiche ARS (document de référence)

Lignes directrices pour la prise en charge en ville…– *Ministère – 20 mars 2020*

Hygiène des mains

Désinfection des mains - *CPias Bretagne – Mars 2020*

Lavage des mains - *Inpes 2006*

Port du masque

Adoptons les bons gestes toute la journée - *CPias Occitanie – Avril 2020*

Tout savoir sur le juste port de masque - *RéPias Primo – Avril 2020*

Port des gants

Gants UU non stériles - *AP-HP – Avril 2020*

Porter des gants au quotidien… *CPias Occitanie – Mars 2020*

Dilution de l'eau de Javel

Risque des produits ménagers

Précautions Standard *CPias Bretagne – Janvier 2020*

Coronavirus (COVID-19)

FICHE ARS

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PRISE EN CHARGE EN VILLE DES PATIENTS SYMPTOMATIQUES EN PHASE ÉPIDÉMIQUE DE COVID-19

En phase épidémique, comme lors d'une épidémie de grippe, les patients présentant une forme simple ou modérée devront pouvoir être pris en charge en ville en utilisant les ressources médicales et paramédicales du territoire et en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Cette prise en charge ambulatoire a vocation à être organisée par les professionnels de santé habituels des patients sur la base des lignes directrices et recommandations ci-dessous.

En phase épidémique, les patients seront ainsi invités, en cas de symptômes évocateurs du Covid-19, à contacter leur médecin traitant, sauf en cas de signe de gravité où la recommandation restera d'appeler le SAMU-centre 15.

Il convient également d'anticiper et d'organiser en parallèle des circuits en ville pour la prise en charge des patients sans médecin traitant ou dont le médecin traitant n'est pas disponible.

Les points de vigilance pour permettre un suivi à domicile des patients sont :

- Au plan clinique, absence de critères de gravité ;
- Au plan du logement et de l'environnement du patient : une pièce dédiée et aérée, où le patient pourra rester confiné, des moyens de communication possible (téléphone, ordinateur ...), un accès aux besoins de base (autonomie pour faire des courses en ligne ou possibilité de recours à une aide) ;
- Une compréhension pour le patient des règles d'hygiène (désinfection des surfaces, nettoyage des WC et salle de bain) et d'auto-surveillance ;
- L'absence de personne à risque de Covid-19 grave au domicile si les règles d'isolement ne peuvent pas être respectées.

L'appréciation par le praticien de l'état du patient et de son environnement permet de prendre la décision de mettre en place un retour à domicile du patient et un suivi au domicile.

Prise en charge des patients Covid-19 en ville (version du 20/03/2020)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Page 1 sur 56

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_doctrine_ville_v16032020finalise.pdf

2. Critères de suivi au domicile

En plus de s'assurer de l'absence de signes cliniques nécessitant une hospitalisation, le praticien qui prescrit un suivi par un IDE à domicile se sera assuré des critères suivants :

- Critères logistiques pour le patient : pièce dédiée et aérée où il pourra rester confiné, moyen de communication possible, accès aux besoins de base ;
- Absence de personne à risque de COVID-19 grave au domicile, si cette dernière ne peut être isolée.

Il aura été remis au patient et à son entourage des consignes de surveillance et des précautions d'hygiène à respecter.

La décision de suivi par un IDE à domicile doit se faire en concertation avec le médecin qui prescrit cette prise en charge et l'IDE.

Principes communs à tous les suivis en ville

La surveillance à domicile repose sur :

- **Pour le patient :**
  - → Confinement du domicile ;
  - → La surveillance de la température 2 fois par jour ;
  - → La consigne, en cas d'évolution de l'état général, d'un appel au médecin qui le suit ou si le médecin traitant n'est pas joignable ou en cas de signe de gravité au SAMU-Centre 15.
- **Pour l'entourage, application des mesures suivantes :**
  - → Surveillance personnelle de la température 2 fois par jour et surveillance des signes respiratoires
  - → Restrictions des activités sociales et des contacts avec des personnes fragiles ;
  - → En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes respiratoires chez un membre de l'entourage, consigne de prendre contact avec le médecin traitant, ou à défaut ou en cas de signes de gravité, d'appeler le SAMU-Centre 15.
- **Au sein du logement :**
  - → Il est conseillé de rester dans une pièce spécifique, en évitant les contacts avec les autres occupants du domicile et d'aérer régulièrement.
  - → Si possible, une salle de bain et des toilettes spécifiques sont à privilégier. Il est également recommandé de se laver les mains fréquemment, de ne pas toucher d'objets communs et de laver quotidiennement les surfaces fréquemment touchées (poignées, télécommandes, téléphones portables, etc.).
  - → Il est déconseillé de recevoir de visites sauf indispensables, comme les aidants à domicile. Enfin, les livraisons à domicile sont possibles, en laissant le colis sur le palier.

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_doctrine_ville_v16032020finalise.pdf

Désinfection des mains

https://cpiasbretagne.chu-rennes.fr/wp/?page_id=416

Lavage des mains

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Affichette_lavage_mains.pdf

Port du masque

http://antibioresistance.fr/ressources/covid19/REPIAS_MASQUE_V7.pdf

RéPiAS PRIMO — Réseau de Prévention des Infections Associées aux Soins

COVID-19

Information pour les Professionnels de Santé en Médico-Social & Soins de Ville

Tout savoir sur le juste port de masque

1

Friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou lavage **à l'eau et au savon**

2

Prenez le masque, **le bord rigide vers le haut et marque ou face colorée à l'extérieur**. Placez-le sur le visage en le tenant **par les lacets supérieurs**

3

Nouez les lacets supérieurs **sur le haut de la tête**, puis nouez les lacets inférieurs **au niveau de la nuque**. Ne pas tenir compte de cette étape si masque à élastique

4

Pincez le haut du masque **sur la racine du nez**

5

Abaissez **le bas du masque** sous le menton

6

À partir de cet instant ne portez plus les mains sur votre masque. Changez-le **après quatre heures** ou **dès qu'il est mouillé**

7

Avant retrait du masque, friction des mains par **solution hydro-alcoolique** ou à défaut lavage à **l'eau et au savon**

8

Ôtez le masque en veillant **à ne toucher que les lacets/ élastiques**. Détacher ceux du bas, puis ceux du haut

9

Jetez le masque **dans une poubelle (DASRI ou filière disponible)**, puis lavez-vous les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique

Port du masque

Affiche CPias Occitanie (extrait)

https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/04/Affiche-Adoptons-les-bon-gestes.pdf

Port de gants

http://aphp.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/268/files/2020/04/Gants-UU_20200402.pdf

Gants UU non stériles
Indications

NB : Le SARS-COV-2 ne traverse pas la peau. Les mains, qu'elles soient gantées ou non, peuvent être source de contamination par contact avec les muqueuses du visage.

- **Risque de contact avec des liquides biologiques** : Selles, urines, sécrétions respiratoires, sang, … → change du patient, aspiration des sécrétions, bilans biologiques, …
- **Manipulation de déchets ou de linge souillé**
- **Contact avec des produits chimiques** : Bionettoyage, désinfection du matériel

Les gants sont enfilés juste avant le soin

+

Les gants sont retirés juste après le soin. Immédiatement suivi d'1 FHA

Contrairement aux mains, les gants ne peuvent pas être désinfectés
→ portés en continu, ils représentent un risque de contamination de l'environnement et des soignants

CLIN AP-HP – **2 avril 2020**

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Port de gants

https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2020/03/Affiche-Covid-19-actes-quotidien.pdf

Produits ménagers

https://www.biotechno.fr/IMG/scenari/sciencehygiene/res/risque_chimique.svg

Danger pour l'environnement

Provoque des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques

NE PAS DEVERSER DANS LES PLANS D'EAU OU LES EVIERS

Toxique

Génère un empoisonnement même à faible dose

EN CAS D'INGESTION, ne pas faire vomir, CONTACTER IMMEDIATEMENT UN MÉDECIN

Cancérogène Mutagène toxique à la Reproduction

Peut provoquer un cancer, nuire à la fertilité ou au fœtus, provoquer des allergies (asthme), être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation

SUPPRIMER ou SUBTITUER cet AGENT CHIMIQUE

Affiche réalisée par des élèves de 2nde et de 1ère Bac Pro Hygiène « Environnement »

Corrosif

Entraine des lésions graves sur la peau ou les yeux

EN CAS DE CONTACT, LAVER ABONDAMMENT A L'EAU
EN CAS D'INGESTION, ne pas faire vomir, CONTACTER IMMEDIATEMENT UN MÉDECIN

Toxique et Irritant

Irrite les yeux, la peau et les voies respiratoires, provoque des allergies (asthme), des somnolences et vertiges

LAVER ABONDAMMENT A L'EAU EN CAS DE CONTACT

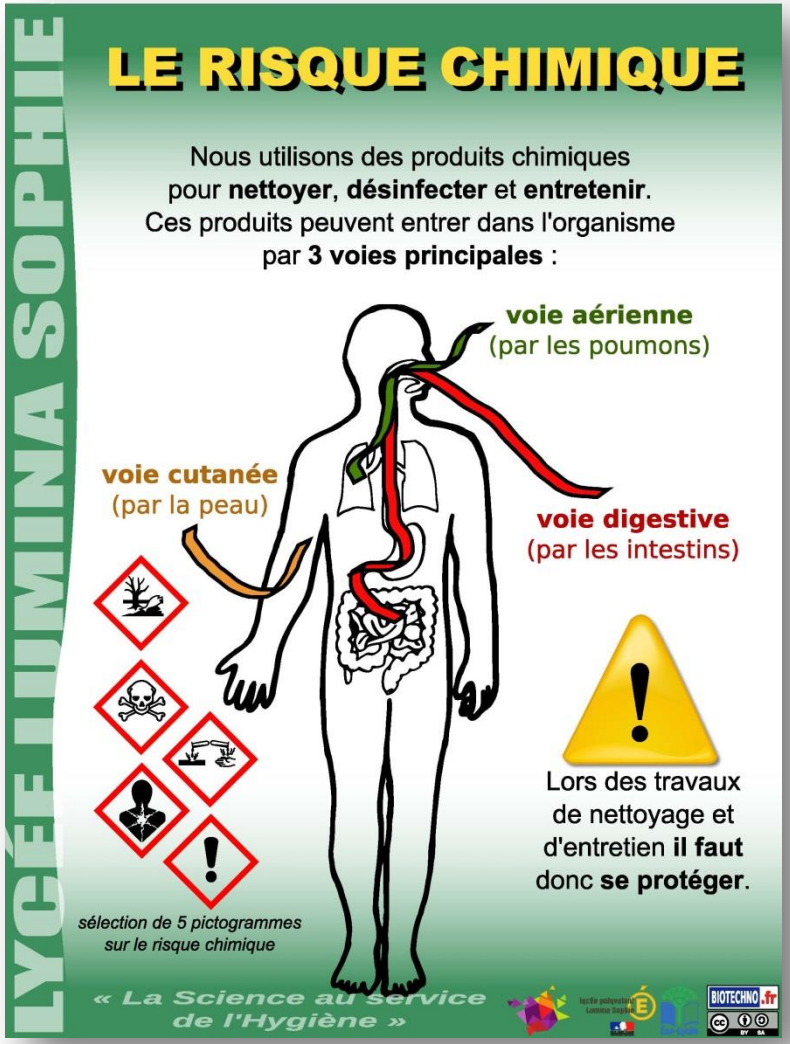

Produits ménagers

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/produits_menagers.pdf

Affiche Précautions standard

https://cpiasbretagne.chu-rennes.fr/wp/?page_id=548

Documents de référence

Services a domicile accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Recommandations sur la conduite à tenir par les professionnels du domicile (SAAD, SSIAD, SPASAD, SAVS, SAMSAH, SESSAD) accompagnant des personnes âgées et en situation de handicap à domicile
Ministère de la santé - 7 mai 2021

Lignes directrices pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de covid-19
Fiche ARS – Ministère - 20 mars 2020